

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4087

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement et en nature à l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu pour le projet Lyon Urban data (living lab sur le quartier de la Part-Dieu)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4087**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement et en nature à l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu pour le projet Lyon Urban data (living lab sur le quartier de la Part-Dieu)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Club des entreprises Lyon Part-Dieu est une association créée en 2012 regroupant environ 50 entreprises situées dans le quartier de la Part-Dieu.

L'objet de cette association est de favoriser les échanges entre des acteurs représentatifs de la vie économique exerçant tout ou partie de leur activité dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon. Plus généralement, l'association a pour objet de contribuer à tous travaux de réflexion avec des organismes publics et privés concernant l'avenir du quartier de la Part-Dieu.

Les membres de l'association réunissent plus de 20 000 salariés, soit environ la moitié des salariés du secteur privé du quartier de la Part-Dieu. Les 2 grandes fonctions de l'association sont la mutualisation et l'innovation dans les pratiques du quartier (déplacements, services aux salariés, évolution de l'immobilier et de l'environnement) et la valorisation du quartier (enjeu de développement d'un quartier d'affaires connecté, innovant, agréable, productif, notoriété de ce quartier).

En s'appuyant sur l'ouverture progressive des données publiques et privées, plusieurs partenaires de l'association dont Veolia environnement et EDF (membres du Club des entreprises Lyon Part-Dieu), SFR, les pôles de compétitivité Imaginove et Lyon urban truck & bus -LUTB-, le cluster EDIT, le labex Intelligence des mondes urbains -IMU-, qui regroupe 24 laboratoires de recherche) ont travaillé sur la création d'un espace dédié à l'expérimentation d'usages nouveaux, exploitant les potentialités offertes par l'ouverture et l'exploitation de ces données. Cet espace "living lab", appelé "Lyon urban data" (LUD) est un espace de tests et d'expérimentation où des innovations sont proposées, coproduites et/ou évaluées par les futurs utilisateurs. Il s'agit d'un dispositif collaboratif dans lequel interviennent entreprises et utilisateurs, mais aussi collectivités territoriales et laboratoires de recherche (technologiques comme usages).

Ce type d'outil est aujourd'hui imaginé ou demandé par des grands groupes comme des petites et moyennes entreprises (PME), dans leurs processus d'innovation, car il permet d'effectuer les tests d'usages pour de nouveaux produits et services avant leur mise sur le marché. Il est un élément support de l'innovation et du marketing dans ces entreprises, en réduisant le temps de mise sur le marché et en limitant les risques d'échec sur le lancement commercial de nouveaux services.

Le projet Lyon urban data a donc pour objectif de faciliter la création et l'expérimentation de nouveaux services en milieu urbain dont la gestion, l'accès et l'usage peuvent être facilités par les technologies numériques, comme par exemple :

- les applications mobiles qui peuvent être développées à partir de données touristiques et événementielles (accéder à la disponibilité, en temps réel, dans les hôtels à proximité lors d'événements par exemple),
- les écrans interactifs disposés sur le mobilier urbain (tester ses connaissances sur la sécurité routière à un arrêt de bus, par exemple),
- les logiciels embarqués dans la robotique de services (robots capables de comprendre des demandes de renseignements et de guider les visiteurs dans un centre commercial ou une gare).

Le Club des entreprises Lyon Part-Dieu, dont l'objet est d'être un partenaire de l'innovation dans les pratiques du quartier de la Part-Dieu, sollicite le soutien de la Communauté urbaine de Lyon pour la mise en œuvre de ce projet.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a défini, en 2013, un programme stratégique "Grand Lyon, Métropole intelligente". Ce programme a pour objectif de créer toutes les conditions nécessaires au développement de nouveaux services pour la ville de demain.

Pour cela, la Communauté urbaine souhaite faire de la métropole lyonnaise un territoire d'expérimentation et d'innovation ouverte. Ce programme prévoit, notamment, l'encouragement à la création de nouveaux lieux du type "Living lab".

Par ailleurs, le quartier de la Part-Dieu, par la typologie d'entreprises qui le compose (aménageurs, ingénieristes, entreprises du numérique, etc.), son positionnement central et sa connexion aux différents réseaux est l'un des quartiers privilégiés pour imaginer et créer les nouveaux services urbains de demain.

Lyon urban data est un outil d'animation de l'ouverture des données publiques et privées et de développement économique autour de la création de nouveaux services urbains. Ce positionnement spécifique en fait un projet phare de la démarche sur la "ville intelligente". C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir le Club des entreprises Lyon Part-Dieu pour la mise en œuvre de son projet.

b) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

La mise en œuvre de ce projet nécessite aujourd'hui une phase de définition précise de l'offre de services disponible sur ce site et de la stratégie de commercialisation de celle-ci, des règles et conditions de son utilisation, du plan d'affaires global et enfin de la recherche de structure juridique adaptée au portage pérenne de ce type d'outil mutualisé. En effet, le Club des entreprises de la Part-Dieu n'a pas vocation à porter, sur la durée, une offre de ce type, qui doit s'ouvrir à un panel d'entreprises contributrices ou utilisatrices très large et devenir commerciale à terme.

Cette phase dite "d'incubation" est estimée à une année, à compter d'octobre 2013 pour se terminer au plus tard fin septembre 2014. Sur cette phase, le Club des entreprises doit plus particulièrement aboutir à :

- la définition de l'offre de services, les processus de mise en œuvre et les moyens associés (humains, matériels, financiers, etc.),
- la définition des modalités de collecte, de gestion et d'accès aux données,
- la définition de la stratégie de communication et marketing du living lab,
- la définition des règles et conditions d'utilisation, notamment juridiques, dans un souci d'accessibilité aux petites entreprises,
- la prise en compte du living lab dans son environnement,
- la formalisation du plan d'affaires,
- la rédaction d'un projet de statut fixant les modalités de gouvernance du living lab,
- l'élaboration d'une liste des partenariats créés ou à créer.

Le Club des entreprises souhaite rendre ce lieu "ouvert" et accessible à toutes les entreprises intéressées sur le territoire de la Communauté urbaine et, notamment, aux plus petites entreprises qui n'ont pas la capacité de développer seules un tel outil. L'association n'ayant pas de but lucratif, cette phase "d'incubation" ne générera pas d'activité commerciale.

Aussi, pour financer le programme d'actions à conduire durant cette période d'incubation, 3 entreprises (EDF, Veolia environnement et SFR) établissent un partenariat financier spécifique avec l'association, à hauteur de 20 000 € chacune (soit 60 000 €).

Pour compléter ce financement, le Club des entreprises Lyon Part-Dieu sollicite aujourd'hui la Communauté urbaine à hauteur de 60 000 €, ainsi que pour la mise à disposition de locaux équipés sur le site de la Part-Dieu. Cet apport matériel sera constitué d'un bureau et des équipements informatiques et téléphoniques nécessaires. Cette mise à disposition fera l'objet d'un arrêté de monsieur le Président, conformément à l'article 1.3 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée.

Budget prévisionnel du projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges externe	60 000	Communauté urbaine de Lyon dont : <i>subvention</i> <i>mise à disposition locaux et équipements</i>	68 000 60 000 8 000
personnel	68 000	participation financière des entreprises partenaires	60 000
Total	128 000	Total	128 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € et une subvention en nature d'un montant estimé à 8 000 € correspondant à la mise à disposition de locaux équipés, au profit de l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu ainsi que la mise à disposition de locaux et d'équipements pour un montant valorisé de 8 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € et d'une subvention en nature d'un montant estimé à 8 000 € correspondant à la mise à disposition de locaux équipés, au profit de l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu, pour le projet d'un living lab sur le quartier Part-Dieu à Lyon,

b) - la convention de subvention de fonctionnement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Club des entreprises Lyon Part-Dieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.